



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-EQ-05

Suivi des consommations de carburants grâce à des cartes privatives

1. Secteur d'application

Flottes professionnelles de véhicules légers et/ou utilitaires légers.

2. Dénomination

Utilisation d'un système de gestion et de suivi des consommations de carburant par cartes privatives.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Équipement de la flotte par un système de cartes privatives pour le carburant. Afin de mesurer la consommation de carburant, l'action doit inclure l'activation de la saisie du kilométrage à chaque plein.

Le demandeur doit présenter un relevé du nombre de cartes diffusées.

Seules les actions engagées à partir du 1^{er} janvier 2010 donnent lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

4. Durée de vie conventionnelle

5 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Type de véhicule	Montant en kWh cumac / véhicule		Nombre de véhicules
Véhicules légers et véhicules utilitaires légers	1 500	X	N